

RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2015 B 01513

Numéro SIREN : 513 814 061

Nom ou dénomination : 2 B 3

Ce dépôt a été enregistré le 22/05/2023 sous le numéro de dépôt 10842

2023/10842

« 2 B 3 »

Société par actions simplifiée unipersonnelle  
au capital de 15.000 €  
Siège social : 3 Villa de Villiers  
92200 NEUILLY SUR SEINE  
513.814.061 RCS NANTERRE  
SIRET : 513.814.061.00026  
APE : 7022Z

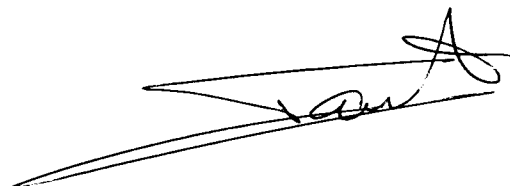
**COMPTES DE L'EXERCICE CLOS**

**LE 30 SEPTEMBRE 2022**

-----

**Bilan, Compte de résultat, Annexe**

Centepi sur ce, le Président.



## Bilan

	31/12/2021	Amortissements Dépréciations	Net à val 30/09/22	Net à val 30/09/21
<b>ACTIF</b>				
<b>CAPITAL SOUSCRIT NON APPELÉ</b>				
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets et droits assimilés				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage				
Autres immobilisations corporelles	12 775	5 317	7 458	7 458
Immobil. en cours / Avances & acomptes				
<b>Immobilisations financières</b>				
Participations et créances rattachées	234 961		234 961	186 838
Autres titres immobilisés	250		250	250 000
Prêts				
Autres immobilisations financières	8 191		8 191	7 948
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>256 178</b>	<b>5 317</b>	<b>250 861</b>	<b>452 244</b>
<b>Stocks</b>				
Matières premières et autres approv.				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
<b>Créances</b>				
Clients et comptes rattachés	46 427		46 427	34 419
Fournisseurs débiteurs				
Personnel				
Etat, Impôts sur les bénéfices	758		758	3 032
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	4 893		4 893	2 917
Autres créances	2 052 900		2 052 900	1 720 810
<b>Divers</b>				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Valeurs mobilières de placement	2 043 807	45 248	1 998 559	2 934 785
Disponibilités	676 993		676 993	227 119
Charges constatées d'avance	21 347		21 347	18 529
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT</b>	<b>4 847 124</b>	<b>45 248</b>	<b>4 801 877</b>	<b>4 941 612</b>
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Prime de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion - Actif				
<b>COMPTES DE REGULARISATION</b>				
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>5 103 302</b>	<b>51 565</b>	<b>5 052 737</b>	<b>5 393 856</b>

## Bilan

	Net au 30/09/22	
<b>PASSIF</b>		
Capital social ou individuel	15 000	15 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	1 500	1 500
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	4 550 876	5 219 282
Report à nouveau		
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>20 479</b>	<b>-18 406</b>
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>	<b>4 546 887</b>	<b>5 217 376</b>
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
<b>TOTAL AUTRES FONDS PROPRES</b>		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
<b>TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
<i>Emprunts</i>		
<i>Découverts et concours bancaires</i>		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits		
Emprunts et dettes financières diverses	7 948	7 948
Emprunts et dettes financières diverses - Associés	448 142	131 013
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	34 877	25 200
<i>Personnel</i>	395	326
<i>Organismes sociaux</i>	2 620	2 690
<i>Etat, Impôts sur les bénéfices</i>		
<i>Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires</i>	7 794	5 736
<i>Etat, Obligations cautionnées</i>		
<i>Autres dettes fiscales et sociales</i>	3 465	3 567
Dettes fiscales et sociales	14 273	12 319
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Produits constatés d'avance	600	
<b>TOTAL DETTES</b>	<b>505 840</b>	<b>176 479</b>
Ecart de conversion - Passif		
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>5 152 737</b>	<b>5 393 856</b>

## Compte de résultat

**PRODUITS**

Ventes de marchandises				
Production vendue	140 001	128 076	11 924	9,31
Production stockée				
Subventions d'exploitation				
Autres produits	15 899	10 442	5 456	52,25
<b>Total</b>	<b>155 900</b>	<b>138 519</b>	<b>17 381</b>	<b>12,55</b>

**CONSOMMATION M/SES & MAT**

Achats de marchandises				
Variation de stock (m/ses)				
Achats de m.p & aut.approv.				
Variation de stock (m.p.)				
Autres achats & charges externes	128 112	99 519	28 593	28,73
<b>Total</b>	<b>128 112</b>	<b>99 519</b>	<b>28 593</b>	<b>28,73</b>

<b>MARGE SUR M/SES &amp; MAT</b>	<b>27 788</b>	<b>39 000</b>	<b>-11 212</b>	<b>-28,75</b>
----------------------------------	---------------	---------------	----------------	---------------

**CHARGES**

Impôts, taxes et vers. assim.	4 241	4 633	-392	-8,47
Salaires et Traitements	42 812	44 534	-1 722	-3,87
Charges sociales	16 676	16 878	-203	-1,20
Amortissements et provisions		78	-78	-100,00
Autres charges	6	11	-6	-50,00
<b>Total</b>	<b>63 734</b>	<b>66 135</b>	<b>-2 400</b>	<b>-3,63</b>

<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>-35 946</b>	<b>-27 135</b>	<b>-8 811</b>	<b>32,47</b>
--------------------------------	----------------	----------------	---------------	--------------

Produits financiers	61 930	9 940	51 989	523,01
Charges financières	44 223		44 223	
<b>Résultat financier</b>	<b>17 707</b>	<b>9 940</b>	<b>7 766</b>	<b>78,13</b>

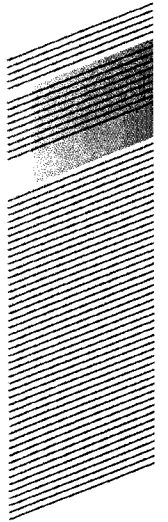
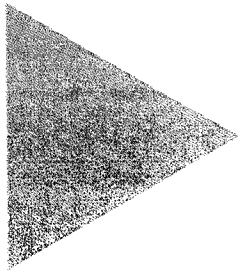
Opérations en commun

<b>RESULTAT COURANT</b>	<b>18 240</b>	<b>-17 195</b>	<b>-1 045</b>	<b>-5,08</b>
-------------------------	---------------	----------------	---------------	--------------

Produits exceptionnels				
Charges exceptionnelles	2 240	1 211	1 028	84,89
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>-2 240</b>	<b>-1 211</b>	<b>-1 028</b>	<b>84,89</b>

Participation des salariés  
Impôts sur les bénéfices

<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>-20 479</b>	<b>-18 406</b>	<b>-2 073</b>	<b>11,26</b>
-------------------------------	----------------	----------------	---------------	--------------



Annexe

## Règles générales des comptes annuels

Désignation de la société : SASU 2 B 3

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/09/2022, dont le total est de 5 052 737 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant une perte de 20 479 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/10/2021 au 30/09/2022.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

### Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 30/09/2022 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

### Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

\* Matériel de bureau : 5 à 10 ans

\* Matériel informatique : 3 ans

\* Mobilier : 5 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

## Règles et méthodes comptables

### Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

### Conséquences de l'événement Covid-19

L'événement Covid-19 est susceptible d'avoir des impacts significatifs sur le patrimoine, la situation financière et les résultats des entreprises. Une information comptable pertinente sur ces impacts constitue un élément clé des comptes de la période concernée.

Pour cela, l'entreprise a retenu une approche ciblée pour exprimer les principaux impacts pertinents sur la performance de l'exercice et sur sa situation financière. Cette approche est recommandée par l'Autorité des Normes Comptables dans la note du 18 mai 2020 pour fournir les informations concernant les effets de l'événement Covid-19 sur ses comptes.

#### Methodologie suivie

Les informations fournies portent sur les principaux impacts, jugés pertinents, de l'événement qui sont enregistrés dans ses comptes. Il a été fait une distinction entre les effets ponctuels et les effets structurels. Ces effets sont détaillés en tenant compte des interactions et incidences de l'événement sur les agrégats usuels en appréciant les impacts bruts et nets. Les mesures de soutien dont elle a pu bénéficier sont également évaluées.

L'événement Covid-19 étant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'entreprise est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.

## Particularités

### Autres éléments significatifs

Aucun élément significatif n'est intervenu au cours de l'exercice.



## Notes sur le bilan

### Actif immobilisé

#### Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentations	Diminutions	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	12 775			12 775
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>12 775</b>			<b>12 775</b>
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	186 838	48 123		234 961
- Autres titres immobilisés	250 000		249 750	250
- Prêts et autres immobilisations financières	7 948	244		8 191
<b>Immobilisations financières</b>	<b>444 785</b>	<b>48 367</b>	<b>249 750</b>	<b>243 403</b>

1002 - SASU 2B3 (10)

## Immobilisations financières

### Liste des filiales et participations

Renseignements détaillés sur chaque titre

	Capital	Capitaux propres (autres que le capital)	Quote-part du capital détenue	Résultat du dernier exercice clos
- Filiales (détenues à + 50 %)				
SAS 2B3C 92200 NEUILLY SUR SEINE	15 000	-89 046	100,00	-61 191
SAS 2B3DA 91600 SAVIGNY SUR ORGE	30 000	-104 011	100,00	16 646
- Participations (détenues entre 10 et 50% )				
Quartier Frais 92420 Vaucresson	6 650	16 966	33,33	33 430

Renseignements globaux sur toutes les filiales

	Valeur comptable Brute	Valeur comptable Nette	Montant des prêts et avances	Cautions et avoirs	Dividendes encaissés
- Filiales (détenues à + 50 %)	106 000	106 000	2 052 900		
- Participations (détenues entre 10 et 50% )	27 291	27 291	101 670		
- Autres filiales françaises					
- Autres filiales étrangères					
- Autres participations françaises					
- Autres participations étrangère					

## Mouvements sur le bilan

	À la fin de l'exercice	À la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement		
- Fonds commercial		
- Autres postes d'immobilisations incorporelles		
<b>Immobilisations incorporelles</b>		
- Terrains		
- Constructions sur sol propre		
- Constructions sur sol d'autrui		
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions		
- Installations techniques, matériel et outillage industriels		
- Installations générales, agencements aménagements divers		
- Matériel de transport		
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	5 317	5 317
- Emballages récupérables et divers		
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>5 317</b>	<b>5 317</b>
<b>ACTIF MOBILISÉ</b>	<b>5 317</b>	<b>5 317</b>

## McCreuzot

### Actif circulant

#### Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 2 236 186 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
<b>Créances de l'actif immobilisé :</b>			
Créances rattachées à des participations	101 670		101 670
Prêts			
Autres	8 191		8 191
<b>Créances de l'actif circulant :</b>			
Créances Clients et Comptes rattachés	46 427	46 427	
Autres	2 058 550	2 058 550	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	21 347	21 347	

Prêts accordés en cours d'exercice

Prêts récupérés en cours d'exercice

#### Produits à recevoir

	Montant
Clients - factures à établir	11 080
<b>Total</b>	<b>11 080</b>

## Notes sur le bilan

### Capitaux propres

### Composition du capital social

Capital social d'un montant de 15 000,00 euros décomposé en 150 titres d'une valeur nominale de 100,00 euros.

## Annexe 1 - Bilan

### Dettes

#### Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 505 840 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)	7 948	7 948		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	34 877	34 877		
Dettes fiscales et sociales	14 273	14 273		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	448 142	448 142		
Produits constatés d'avance	600	600		
<b>Total</b>	<b>505 840</b>	<b>505 840</b>		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés	448 142			

Le montant des divers emprunts et dettes contractés auprès d'associés personnes physiques s'élève à 448 142 euros.

#### Charges à payer

Fournisseurs - Factures non parvenu	19 001
Dettes provis. pr congés à payer	395
Charges sociales s/congés à payer	113
Autres charges à payer	3 041
<b>Total</b>	<b>22 548</b>

## Notes sur le bilan

## Comptes de régularisation

## Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Loyers	11 260		
Assurance	10 087		
<b>Total</b>	<b>21 347</b>		

## Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
Produits constatés d'avance	600		
<b>Total</b>	<b>600</b>		

## Notes relatives au compte de résultat

### Charges et produits d'exploitation et financiers

#### Rémunération des commissaires aux comptes

##### Commissaire aux comptes Titulaire

Honoraire de certification des comptes : 3 434 euros

Honoraire des autres services : 0 euros

### Résultat financier

	30/09/2022	30/09/2021
Produits financiers de participation		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	61 930	3 843
Reprises sur provisions et transferts de charge		6 097
Différences positives de change		
Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement		
<b>Total des produits financiers</b>	<b>61 930</b>	<b>9 940</b>
Dotations financières aux amortissements et provisions	44 223	
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
<b>Total des charges financières</b>	<b>44 223</b>	
<b>Résultat financier</b>	<b>17 707</b>	<b>9 940</b>

### Transferts de charges d'exploitation et financières

Nature	30/09/2022	30/09/2021
Transfert de charges d'exploitation		
791000 - Transfert de charges d'exploitation	6 580	
	6 580	
<b>Total</b>	<b>6 580</b>	

### Impôts sur les bénéfices - Intégration fiscale

A partir de l'exercice ouvert au 01/10/2015, la société SASU 2 B 3 est comprise dans le périmètre d'intégration fiscale du groupe SASU 2 B

## Annexe au compte de résultat

3. Elle agit en qualité de tête de groupe.





**S.A.S. 2b3**

*3 Villa de Villiers  
92200 Neuilly sur Seine*

**S.A.S. AU CAPITAL DE 15 000 €  
R.C.S. : NANTERRE 513 814 061**

—  
**RAPPORT DU  
COMMISSAIRE AUX COMPTES**

*Exercice du 1<sup>er</sup> octobre 2021 au 30 septembre 2022*

---

**EFICO - Siège : 66, rue Henri Vasseur - 95100 ARGENTEUIL**

S.A.S. d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes au capital de 1 426 000 € - R.C.S. Pontoise 531 454 254  
Inscrite au tableau de l'Ordre de Paris Ile-de-France et la Compagnie des Commissaires aux Comptes de Versailles et du Centre  
N° d'identification intracommunautaire FR 61531454254  
Tél. : +33 (0)1 30 72 52 00 - Fax : +33 (0)1 30 72 52 59

**S.A.S. 2b3**  
*3 Villa de Villiers*  
*92200 Neuilly sur Seine*

*S.A.S. au capital de 15 000 €*  
*R.C.S. : Nanterre 513 814 061*

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES ANNUELS**

*Exercice clos le 30 Septembre 2022*

**S.A.S. 2b3**  
*3 Villa de Villiers*  
*92200 Neuilly sur Seine*

*S.A.S. au capital de 15 000 €*  
*R.C.S. : Nanterre 513 814 061*

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES ANNUELS**

*Exercice clos le 30 septembre 2022*

A l'associée unique de la société 2b3,

**OPINION**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la **S.A.S. 2b3** relatif à l'exercice clos le **30 septembre 2022** tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

**FONDEMENT DE L'OPINION**

***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

### ***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> octobre 2021 à la date d'émission de notre rapport.

### **JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS**

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

#### **Autres créances :**

Au 30 septembre 2022, les comptes courants des filiales du groupe sont inscrits au bilan pour une valeur nette comptable de 2 053 milliers d'euros soit 41 % du total de l'actif.

Notre appréciation de cette évaluation s'est fondée sur les modalités de comptabilisation et de suivi de ces créances par la société.

Nos travaux ont notamment consisté à :

- Valider la réciprocité des comptes courants avec les comptes des sociétés concernées ;

- Vérifier le caractère recouvrable de ces créances, en s'entretenant avec la direction sur les perspectives d'exploitation des filiales ;
- Valider les modalités de rémunération de ces créances avec les conventions signées entre les sociétés ;

#### Trésorerie et comptes rattachés :

Au 30 septembre 2022, les comptes de trésorerie sont inscrits au bilan pour une valeur nette comptable de 2 676 milliers d'euros soit 53 % du total de l'actif.

Notre appréciation de cette évaluation s'est fondée sur les modalités de comptabilisation et de suivi de ces comptes par la société.

Nos travaux ont notamment consisté à :

- Vérifier la valorisation des comptes à terme auprès des établissements bancaires ainsi que les modalités de rémunération ;
- Effectuer une demande de circularisation auprès de l'établissement bancaire de la société afin de connaître les signataires sur les comptes, les soldes des comptes bancaires ouverts, les éventuelles garanties et engagements consentis ;
- Vérifier les rapprochements entre le solde comptable et le solde bancaire ;

Enfin, nous avons vérifié le caractère approprié des informations fournies dans l'annexe aux comptes annuels.

#### VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associée unique.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relative aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du Code de Commerce.

**RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES  
CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES  
AUX COMPTES ANNUELS**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

**RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES  
A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

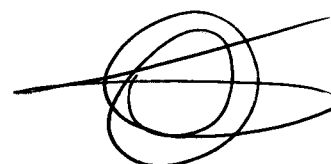
- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Argenteuil, le 15 mars 2023

**EFICO**

*Commissaire aux Comptes*

A handwritten signature consisting of several overlapping loops and a horizontal line extending to the left.

*Johanne AUBRY*

Associée

**« 2 B 3 »**

Société par actions simplifiée unipersonnelle  
au capital de 15.000 €  
Siège social : 3 Villa de Villiers  
92200 NEUILLY SUR SEINE  
513.814.061 RCS NANTERRE  
SIRET : 513.814.061.00026  
APE : 7022Z

**PROPOSITION D'AFFECTION DE RESULTAT**  
**EXTRAIT DU TEXTE DES DECISIONS**

**DEUXIEME DECISION**

Il est proposé à l'associé unique d'affecter la perte comptable de l'exercice clos le 30 septembre 2022 s'élevant à 20.479,18 € en totalité au débit du poste « Autres réserves ».

-:-:-:-

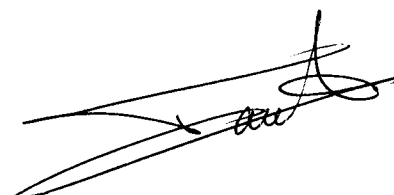
**AFFECTATION DU RESULTAT**

**DECISIONS A CARACTERE ORDINAIRE DE L'ASSOCIE UNIQUE**  
**DU 30 MARS 2023**

**DEUXIEME DECISION**  
**Affectation du résultat**

L'associé unique décide d'affecter la perte comptable de l'exercice clos le 30 septembre 2022 s'élevant à 20.479,18 € en totalité au débit du poste « Autres réserves ».

**CERTIFIE CONFORME**  
**LE PRESIDENT**  
**Monsieur Thierry CANTORNE**



**Catherine PUECH-FABRE**  
*Avocat en Droit des Sociétés au Barreau des Hauts de Seine*

Montmagny, le 26 avril 2023

GREFFE DU TRIBUNAL DE  
COMMERCE DE NANTERRE  
*Service du RCS*  
4 Rue Pablo Neruda  
92000 NANTERRE

Objet : SAS « 2 B 3 » - 513.814.061

Monsieur le Greffier,

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint, aux fins de dépôt, les pièces suivantes concernant la société « 2 B 3 » à NEUILLY-sur-SEINE :

- 1 exemplaire des comptes clos le 30/09/2022 (bilan actif-passif, compte de résultat, annexe),
- 1 exemplaire du rapport du commissaire aux comptes,
- 1 exemplaire de la proposition d'affectation de résultat et la résolution de l'affectation,
- 1 chèque de 45,02 € à l'ordre du Greffe.

**Je vous remercie de me faire parvenir le récépissé de dépôt et la facture en mon cabinet secondaire de MONTMAGNY.**

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Greffier, l'expression de mes salutations distinguées.

  
Catherine PUECH FABRE